

NORTH ATLANTIC MILITARY COMMITTEE

COMITE MILITAIRE DE L'ATLANTIQUE NORD

Standing Group

Groupe Permanent

REGRADED NATO UNCLASSIFIED

SGM-345-60

Per Authority IMSM-431-99

15 Juin 1960

By JACOLANE Date 12-1-2000

Pages 1 à 4

MEMORANDUM POUR: Le Ministère de la Défense, Bruxelles, Belgique  
 Le Ministère de la Défense, Ottawa, Canada  
 Le Ministère de la Défense, Copenhague, Danemark  
 Le Ministère de la Défense, Paris, France  
 Le Ministère de la Défense, Bonn, Allemagne  
 Le Ministère de la Défense, Athènes, Grèce  
 Le Ministère de la Défense, Rome, Italie  
 Le Ministère de la Défense, Luxembourg, Luxembourg  
 Le Ministère de la Défense, La Haye, Pays-Bas  
 Le Ministère de la Défense, Oslo, Norvège  
 Le Ministère de la Défense, Lisbonne, Portugal  
 Le Ministère de la Défense, Ankara, Turquie  
 Le Ministère de la Défense, Londres, Angleterre  
 Le Secrétaire à la Défense, Washington, D.C.  
 Le Commandant Suprême Allié en Europe  
 Le Commandant Suprême Allié de l'Atlantique  
 Le Comité de la Manche  
 Le Groupe de Planning Régional Canada-Etats-Unis  
 Le Comité Européen de Coordination des Trans-  
 missions Militaires  
 Le Bureau Européen des Transmissions Navales  
 Le Bureau Européen de Sécurité des Transmissions  
 Le Bureau Européen des Fréquences Radio

O B J E T: Acheminement du Trafic - Mise en Application

- Références: a. SGM-683-59 du 2 Décembre 1959  
 b. SGM-682-59 du 2 Décembre 1959  
 c. Lettre de SHAPE AG 3100.2 SIG/PT du 24 Février 1960  
 d. NATOCOM 164 du 5 Avril 1960

1. Le rapport du Groupe de Travail qui s'est réuni à SHAPE, comme le prescrivait la référence a, pour préparer un projet d'instructions sur la mise en application de la référence b est donné en référence c. Ce rapport:

a. recommandait de rendre effectif l'acheminement du trafic entre toutes les autorités dont la liste est donnée en pièce jointe 2 à la référence b du 4 Mars 1960;

b. recommandait des modifications à la liste des stations

DIFFUSION: A D E F G H2,3,6

DECLASSIFIED-PUBLIC DISCLOSURE IMSM-0431-99 DECLASSIFIE-MISE EN LECTURE PUBLIQUE

009/311 (AOP-117)

Franck

See. 1

# NATO UNCLASSIFIED

APPROVED FOR PUBLIC DISCLOSURE

SECRET CONFIDENTIEL - NATO

de transfert et des autorités données en pièce jointe 2 à la référence b après examen et approbation par les autorités nationales et OTAN intéressées;

c. soumettait pour examen un projet d'Instructions Générales relatives à l'ACP 117 et au supplément OTAN à ce document ;

d. reconnaissait et commentait le fait qu'il est désirable d'accroître la compatibilité en moyens de chiffrement "en ligne" entre les réseaux OTAN/nationaux;

e. indiquait que des discussions sur les procédures touchant à l'exploitation inter-réseau avaient eu lieu tout au long de la conférence, que des exposés appropriés ayant pour objet les procédures (ACP 127) étaient joints aux projets de publications préparés sur l'acheminement et que les dispositions nécessaires étaient prises pour permettre de mettre en oeuvre sans tarder les accords formulés en référence b;

f. examinait les répercussions de l'acheminement du trafic sur les accords internationaux et recommandait que la liste de tous les destinataires figurant à l'Appendice A de MC 90 soit incluse dans l'ACP 117 et son Supplément OTAN; et,

g. bien que ce point ne figure pas spécifiquement à l'ordre du jour, recommandait qu'une réunion spéciale soit organisée pour étudier le besoin d'un nouveau plan d'indicateurs d'acheminement.

2. Un résumé des mesures prises ou proposées comme suite au rapport du Groupe de Travail est donné ci-après:

a. par référence d, l'acheminement du trafic entre toutes les autorités dont la liste est donnée en Pièce Jointe 2, à la référence b, a été rendu effectif à partir du 11 Avril 1960;

b. une révision de la Pièce Jointe 2 à la référence b est en instance en attendant que le Groupe Permanent reçoive

SECRET CONFIDENTIEL - NATO  
SGM-345-60

- 2 -

# NATO UNCLASSIFIED

APPROVED FOR PUBLIC DISCLOSURE

DECLASSIFIED-PUBLIC DISCLOSURE IMSM-0431-99 DECLASSIFIE-MISE EN LECTURE PUBLIQUE

gcr  
les commentaires et accords des autorités nationales et OTAN intéressées. Cet accord annule et remplace les accords précédemment négociés à la suite de la réunion du Groupe de Travail tenue en Février 1959, en ce qui concerne les stations de transfert. En conséquence, il est demandé de fournir dès que possible des indications sur ce point;

c. (1) le projet d'ACP 117 est transmis par le Groupe Permanent aux Etats-Unis en tant qu'autorité compétente, conformément à l'ACP 198 (D). La soumission ultérieure pour adoption par l'OTAN et la transmission au Comité Militaire en Session Permanente seront faites conformément aux pratiques établies. Le Groupe Permanent demandera en temps voulu aux autorités nationales et OTAN de fournir des premières listes pour l'ACP 117;

(2) le Groupe Permanent approuvera la publication du Supplément OTAN à l'ACP 117 le 15 Août 1960 à moins que des commentaires demandant un nouvel examen soient reçus avant cette date;

d. aucune mesure particulière n'est prévue pour le moment en ce qui concerne la question du chiffre en ligne bien que l'étude en soit poursuivie. Les destinataires sont priés de se reporter au paragraphe 7 b, référence c, pour les mesures qu'ils désireraient voir instaurer;

e. les commentaires du Groupe de Travail sur les procédures sont considérés comme suffisants;

f. (1) le Groupe Permanent prendra des dispositions nécessaires pour faire inclure les destinataires dont la liste est donnée à l'Appendice A du MC 90 dans l'ACP 117 de base. Dans l'intervalle, SACEUR les fera inclure dans le Supplément OTAN à l'ACP 117 lorsque celui-ci sera publié;

(2) les destinataires sont priés de bien vouloir considérer les remarques faites au paragraphe 9 b, c, et d, de

# NATO UNCLASSIFIED

APPROVED FOR PUBLIC DISCLOSURE

SECRET CONFIDENTIEL - NATO

la référence c, pour information et suite à donner;

g. Il est demandé à tous les destinataires de bien vouloir faire connaître leurs vues sur la nécessité d'une réunion destinée à étudier les besoins d'un nouveau plan d'indicateurs d'acheminement.

POUR LE GROUPE PERMANENT:

Le Commandant F.H. CHANDIOUX.  
Secrétaire Adjoint

*Fran H Chandoux*

SECRET CONFIDENTIEL - NATO  
SGM-345-60

- 4 -

# NATO UNCLASSIFIED

APPROVED FOR PUBLIC DISCLOSURE

DECLASSIFIED-PUBLIC DISCLOSURE IMSM-0431-99 DECLASSIFIE-MISE EN LECTURE PUBLIQUE

DIFFUSION RESTREINTE - NATO

Exemplaire No. 1

17 Juin 1960

NORTH ATLANTIC MILITARY COMMITTEE

COMITE MILITAIRE DE L'ATLANTIQUE NORD

Standing Group

Groupe Permanent

RECTIFICATIF NO. 1

*ACP/17*

Pages: 1

au SGM-345-60

Les destinataires du SGM-345-60 (Acheminement du Trafic - Mise en Application) sont priés de bien vouloir corriger le paragraphe 2b, sixième ligne, en remplaçant "Février 1960" par "Février 1959".

POUR LE GROUPE PERMANENT:

Le Commandant J.L. FILLON  
Secrétaire Adjoint

*Corrected  
JCR  
28 June 60*



DIFFUSION: Même Diffusion que le Mémorandum Original

DIFFUSION RESTREINTE - NATO - 1 -  
SGM-345-60 Rectificatif No. 1

DECLASSIFIED-PUBLIC DISCLOSURE IMSM-0431-99 DECLASSIFIE-MISE EN LECTURE PUBLIQUE